



COMPTE RENDU

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2021

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNE, Vincent LAGARRIGUE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Laurence MARY.

Absents excusés :

Norbert FLACONECHE, a donné pouvoir à Laurence MARY ; Sophie WALTER a donné pouvoir à Catherine MORIN.

En visioconférence : Gyl CRAYSSAC a donné pouvoir à Jean-François VIGNES.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00. Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 01 octobre 2021 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

2.1. Poste de secrétariat : augmentation du temps de travail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modalités suivantes :

- Ajout d'une heure supplémentaire de temps de travail hebdomadaire,
- Ajout d'une heure de temps de travail hebdomadaire complémentaire, non contractuelle. L'éventuelle confirmation de cet ajout sera fonction de l'évaluation de sa nécessité au regard de la charge de travail.

Ces modalités prendront effet au 1^{er} janvier 2022.

2.2. Adhésion au Service de Remplacement mis en place par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (CDG 46)

Le Maire, François REYMANN précise que l'adhésion à ce service permet, en cas d'absence durable de la secrétaire, de faire appel à un personnel remplaçant. L'adhésion est gratuite. En cas de remplacement, le coût représente 15% du salaire brut de la période concernée. L'adhésion fera l'objet d'une convention.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

2.3. Demande de subvention de l'Association « Les Amis de Lugagnac » :

Les Amis de Lugagnac sollicitent l'attribution d'une subvention pour l'acquisition de bancs et de tables, dont le coût d'achat s'est élevé à 2018 €.

Le Maire propose une subvention de 1000 €. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

2.4. Décision modificative : paiement des dépenses de fin d'année :

Le Maire précise qu'il s'agit uniquement d'une réaffectation comptable entre différentes lignes du budget. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

III – Informations et discussion :

3.1. Travaux de voirie place de la Mairie :

Le Maire informe le Conseil de travaux de reprise de voirie qui seront effectués par le Service Départemental des Routes avant la fin de l'année sur le carrefour de la Mairie. A cette occasion, le passage piéton actuel délimité par des rangées de pavés devra être supprimé. Les réflexions prévues avec le SDAIL sur la sécurité routière globale du village intégreront ce point particulier.

3.2. Syndicat Mixte Voies vertes du Lot :

Ce projet de grande envergure va faire l'objet, dans les mois à venir, d'une étude approfondie des coûts qu'il représenterait pour la CCPLL au cas où le Conseil communautaire voterait son adhésion au Syndicat (notamment remise en état de tous les éléments qui composent le parcours et dépôt des voies ferrées).

3.3. Syndicat Mixte des Eaux du Sud-Est du Lot (SESEL) :

Le SESEL a adressé son rapport annuel sur la qualité du Service Public de l'eau potable 2020 et le prix de l'eau.

Yannick MONTAGNÉ, adjoint au Maire, expose une synthèse de ce rapport dont il ressort que :

- La qualité de l'eau, mesurée par l'Agence Régionale de santé au moyen de prélèvements (25 en 2020), est bonne, avec un taux de conformité de 96%,
- La part syndicale du prix de l'eau, concernant les communes relevant de l'ex-syndicat du Bournac, ne devrait pas augmenter d'ici 2029, sans présumer de possibles augmentations qui pourraient provenir de la SAUR et de la partie de l'Etat (taxes et Agence de l'Eau).

3.4. Célébration du 11 novembre 2021 :

Les conditions sanitaires le permettant, la célébration aura lieu à 11 heures devant le monument aux Morts et sera suivie d'un apéritif.

3.5. Fermeture du Service d'Autorisations des Droits du Sol (ADS) :

Le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier du Préfet du Lot confirmant la fermeture de ce service au sein de la DDT et dénonçant la convention entre l'État et la commune à compter du 1^{er} janvier 2022.

3.6. Participation à un voyage scolaire organisé par les écoles de Concots et Varaire :

Le Maire informe le Conseil de la demande de ces établissements scolaires d'une subvention de 120 € en participation à un voyage pour les élèves, dans les Pyrénées. Un enfant de Lugagnac étant scolarisé à Varaire, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

3.7. Projet d'installation d'une borne à incendie sur la route des Serres :

Le Maire informe le Conseil de la réception d'un devis qui s'élève à 2 880 € TTC. Il a demandé des informations complémentaires sur la nature des travaux.

3.8. Correspondant Défense :

Chaque commune de France doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense qui est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation.

Jean-François VIGNES s'est proposé pour cette fonction. Sa candidature a été approuvée à l'unanimité.

IV – Questions diverses :

4.1. Projet culturel proposé à la municipalité par Monsieur et madame BRUCE, propriétaires de Labouriette

Ce projet concerne le film OKA, qui relate le travail d'un ethno-musicologue américain qui a vécu pendant près de 25 ans au sein d'une tribu pygmée d'Afrique Centrale, dont il a enregistré la musique.

Ce projet pourrait prendre la forme d'une projection suivie d'un débat.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la poursuite de ce projet.

4.2. Etude sur la proposition d'acquisition des granges de Monsieur SCHIECHEL par la commune

En attente d'un rendez-vous avec le SDAIL et le CAUE afin d'établir une première évaluation chiffrée des travaux à engager.

4.3. Amélioration de la sécurité routière dans le village :

En attente d'un rendez-vous avec le SDAIL.

4.4. Bilan municipal 2021 et perspectives 2022 : réunion publique :

La réunion est fixée au 09 janvier 2022 dans l'après-midi dans la Salle des Fêtes.

4.5. Site internet de la Mairie :

Le site est quasiment achevé et sera très prochainement mis en ligne.

4.6. Prochaines Journées Citoyennes :

La journée du 29 octobre a rassemblé de nombreux volontaires, permettant ainsi la réalisation de plusieurs chantiers :

- le chemin des puits à Bénech avec le remontage de murets, le débroussaillage d'espaces, le démaillage des puits ;
- la pose des panneaux suite au label Village Etoilé ;
- la pose de documents d'informations sur le tri sélectif sur les différents containers du village.

Les prochaines journées citoyennes sont fixées les :

- 27 février 2022 : nettoyage de l'intérieur de l'église
- 30 avril : programme à déterminer

4.7. Séances du Conseil Municipal :

Elles se tiendront désormais le second vendredi de chaque mois à 18h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **10 décembre 2021 à 18h15** en Mairie.